



Sujet 4

Assistant ingénieur externe – Animateur.trice en prévention des risques – 2018

Admissibilité : mercredi 06 juin 2018

NOM DE NAISSANCE : ..... PRÉNOM : .....

NOM D'USAGE : .....

NÉ.E LE : ..... / ..... / .....

*Ne rien inscrire ici*

*Ne rien inscrire ici*



### CONCOURS EXTERNE D'ASSISTANT INGENIEUR

BAP G : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention

Emploi type : Animateur.trice en prévention des risques

**ÉPREUVE ÉCRITE : Mercredi 06 juin 2018**

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 3 HEURES

COEFFICIENT 3

Lisez attentivement les instructions figurant page 2 du présent dossier  
avant de commencer à concourir.

### INSTRUCTIONS IMPORTANTES

Ce dossier constitue le sujet de l'épreuve et le document sur lequel vous devez formuler vos réponses.

Il contient 18 pages numérotées de 1 à 18.

Il ne doit pas être dégrafé et devra être remis aux surveillants à l'issue de la composition.

Ecrivez soigneusement et n'utilisez pas de crayon à papier.

L'usage de tout document est strictement interdit.

La calculatrice, le téléphone portable et tout appareil connecté sont interdits.

Il vous est rappelé que **votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande entête de la première page du présent document**. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve (prénom, nom, signature ou initiales).

#### **Barème général de l'épreuve : 100 points**

#### **Barème détaillé :**

- 1 – Connaissances de base en matière de prévention : 35 points
- 2 - Risques en laboratoire : 33 points
- 3 – Étude de cas : 32 points

#### **Système de notation :**

- Réponse correcte : point accordé selon le barème
- Sans réponse ou réponse incorrecte : 0 point (pas de point retiré)

La notation prendra en compte la qualité des réponses, mais aussi la rédaction, la présentation, le style et l'orthographe.

## 1. CONNAISSANCES DE BASE EN MATIERE DE PREVENTION (35 POINTS)

### Généralités

---

**1-Qui dirige une université, comment est-il nommé et pour quelle durée ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### Responsabilités

---

**2-Quels sont les textes qui s'appliquent en matière de responsabilité dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### Prévention

---

**3-Citez les 9 principes de prévention et développez leurs applications au travers d'un cas pratique.**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Concours externe d'accès au corps des Assistants Ingénieurs en BAP G  
Session 2018 – Epreuve écrite

**4-Qu'est-ce qu'un DUER ? Précisez cet acronyme. Quels en sont les principes et de quoi est-il composé ? Que suggérez-vous pour hiérarchiser les actions qui en découlent ?**

**5-Quelles sont les principales missions et les moyens d'action du CHSCT ? Comment est-il impliqué, suite au signalement par un personnel, d'un danger grave et imminent ? Expliquez la procédure qui s'applique à cet évènement.**

Médical

## **6-Quels types de surveillance médicale existe-t-il ? Quelles périodicités en découlent ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Formation

**7-Vous collaborez avec le service formation pour la rédaction du programme annuel de formation pour la faculté des sciences de l'Université. Citez 5 formations obligatoires en matière de prévention des risques professionnels. Pour chacune d'elles, indiquez l'objectif de cette formation, le public visé ainsi que les périodicités éventuelles.**

## **2. RISQUES EN LABORATOIRE (33 POINTS)**

Un laboratoire de biologie manipule des OGM de classe 2, des sources radioactives non scellées, des CMR, des bouteilles de gaz comprimé, et utilise différents équipements de laboratoire (comme sorbonne, PSM, autoclave, centrifugeuse...).

Le service prévention reçoit la copie d'un incident de déversement accidentel d'une source radioactive non scellée sous une sorbonne, inscrit dans le registre santé et sécurité au travail de ce laboratoire. La gestion de l'incident a été prise en charge par le laboratoire.

**8-De quelle réglementation découle ce registre ? Par qui doit-il être mis en place ? Par qui doit-il être tenu ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**9-En tant qu'animateur en prévention des risques, vous souhaitez organiser une visite de ce laboratoire afin d'éviter qu'un tel incident ne se reproduise. Comment procédez-vous (qui, quoi, où, comment, pourquoi) ?**

**10-Concernant ce laboratoire, pouvez-vous définir les termes suivants :**

Un OGM :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Un PSM : .....

.....  
.....  
.....  
.....

Un CMR :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**11-Quelles sont les obligations du directeur de laboratoire pour permettre la manipulation de ces sources radioactives non scellées ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**12-Le directeur du laboratoire souhaite mettre à jour les formations et habilitations obligatoires nécessaires à l'activité de ce laboratoire. Quelles sont-elles ?**

**13-Quels types de déchets dangereux peut-on avoir dans ce laboratoire ?  
Comment les traiter et par quelle filière ?**

**14-Un mois après cet incident, le service maintenance de l'Université vous questionne sur les précautions techniques et organisationnelles à prendre pour l'intervention d'une entreprise extérieure pour la vérification périodique de cette sorbonne. Que lui répondez-vous ?**

### **3. : ETUDE DE CAS (32 POINTS)**

**15-La visite périodique de la sous-commission départementale de sécurité est programmée à la Bibliothèque universitaire (Bâtiment « Montéclair ») qui offre des activités de bibliothèque et de recherche scientifique.**

**À l'issue de cette visite, vous avez reçu le procès-verbal de la commission.**

**En vous appuyant sur les documents disponibles en annexes, votre chef de service vous demande de préparer une note, à l'attention du Président de l'Université nouvellement nommé, pour l'informer de l'avis de la commission et des actions qui sont à mener.**

## Concours externe d'accès au corps des Assistants Ingénieurs en BAP G Session 2018 – Epreuve écrite

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

-----  
**GROUPEMENT PREVENTION ET SECURITE**  
Service prévention  
-----

**Le Directeur départemental  
des services d'incendie et de secours**

à

Mesdames et Messieurs les membres  
du groupe de visite de la sous-commission départementale pour la  
sécurité contre les risques d'incendie et de panique  
dans les établissements recevant du public

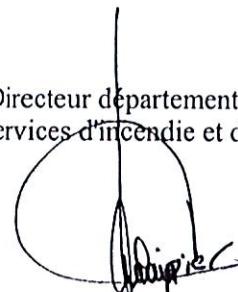
**O B J E T :** Visite périodique du bâtiment « Montéclair »

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le groupe de visite de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public procédera à la visite citée en objet le 17 Janvier 2017.

Je vous demande de bien vouloir être présents lors de cette visite ou de vous y faire représenter. En effet, l'article 49 du décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié dispose qu'en l'absence d'un de ses membres, le groupe ne procède pas à la visite.

Afin de faciliter l'examen des pièces administratives, il est souhaitable que l'exploitant renseigne, préalablement à la visite, la grille des vérifications dont il est destinataire avec le présent courrier. Par ailleurs, le registre de sécurité dûment tenu à jour et les rapports de contrôle technique seront présentés aux membres de la commission.

Le Directeur départemental adjoint  
des services d'incendie et de secours,



Colonel Daniel POMPIER

**Destinataires :**

- M. le maire
- M. le Directeur de l'établissement (**voir fiche ci-jointe**)
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique
- M. le Directeur départemental de l'équipement
- M. le Recteur d'académie
- M. le Président de l'université

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

---  
**Sous-commission départementale pour la  
sécurité contre les risques d'incendie  
et de panique dans les établissements  
recevant du public**  
---

**OBJET DE LA VISITE : PERIODIQUE****COMMUNE : ANGERS****NOM OU RAISON SOCIALE :** Bibliothèque universitaire des facultés de médecine et de pharmacie d'Angers**ADRESSE :** bâtiment Montéclair**DATE DE LA CONSTRUCTION :** non indiqué**ACTIVITE :** bibliothèque universitaire et recherche scientifique**TYPE :** S**CATEGORIE :** 3ème**EXPLOITANT :** Monsieur le président de l'Université d'Angers**VISITE LE :** 17 Janvier 2017

### EFFECTIF DES PERSONNES RECUES :

Sur déclaration verbale des responsables présents, l'effectif du public susceptible d'être reçu simultanément dans cet établissement se répartit de la façon suivante :

- bibliothèque : 299 personnes
- salle de cours : 40 personnes
- laboratoires : 100 personnes
- TOTAL : 439 personnes

Nota : seul le rez de chaussée (bibliothèque et salles de cours) est accessible au public.

### DESCRIPTION :

Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire de conception ancienne comprenant les locaux suivants :

- rez de chaussée : une bibliothèque universitaire  
des bureaux  
des sanitaires  
des magasins de réserves
- 1<sup>er</sup> étage : des laboratoires de recherches (biotechnique et génie génétique)
- 2<sup>ème</sup> étage : des laboratoires de recherche

Le bâtiment implanté dans l'enceinte de l'hôpital est bien isolé par rapport aux tiers les plus proches.  
Les étages sont desservis par deux escaliers encloisonnés.

La bibliothèque dispose d'au moins trois sorties.  
Elle est équipée d'un système d'alarme de type 1.

## REGLEMENTATION :

L'établissement est soumis aux dispositions du code de la construction et de l'habitation (articles R 123.1 à R 123.55) ainsi qu'à l'arrêté ministériel du 25 Juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité et à l'arrêté ministériel du 12 juin 1995 relatif aux dispositions particulières du type S.

Les laboratoires sont soumis aux dispositions du code du travail

## REUNION ADMINISTRATIVE :

- Déroulement de la réunion : Préalablement à la visite de sécurité, il a été procédé à l'examen des documents administratifs présentés par les responsables de l'université.

- Vérifications techniques : seules les installations électriques et de gaz ont été vérifiées ; ces vérifications font l'objet de remarques importantes non levées. Les autres installations (alarme, moyens de secours, etc...) n'ont fait l'objet d'aucun contrôle particulier.

### - Analyse de risque :

Cet établissement n'a pas fait l'objet d'une étude de sécurité au titre de sa réouverture. SOCOTEC a relevé 30 observations (non levées à ce jour) lors du contrôle des installations électriques effectuées le 31 mai **2016**

Le rapport de vérification gaz effectué par SOCOTEC le 17 décembre **2016** relève de très nombreuses non conformités dont une fuite en aval du coup de poing extérieur.

Le rapport suggère la réalisation d'un diagnostic de sécurité gaz complet.

Le système d'alarme incendie de la bibliothèque est inaudible dans certains locaux.

Le déverrouillage automatique des issues de secours ne s'effectue pas lors du déclenchement du signal d'alarme.

L'éclairage de sécurité ne fonctionne pas parfaitement.

Certaines portes résistantes au feu permettant l'accès aux réserves ne sont pas dotées de ferme-porte.

Des stockages divers plus ou moins isolés sont répartis dans l'établissement.

Les étages à usage de laboratoires de recherche comprennent de nombreuses zones à risques dont le niveau de danger n'est pas connu avec précision, les accès réglementés sont directement accessibles à partir du couloir de circulation sans isolement particulier.

A partir de ce constat, les prescriptions suivantes ont été édictées.

## PRESCRIPTIONS :

1/ Fournir une déclaration certifiée précisant les effectifs admis tant au rez de chaussée que dans les étages.

2/ Remettre en état les installations électriques notamment pour ce qui concerne l'éclairage de sécurité.

3/ Remettre aux normes les installations de gaz et réparer immédiatement la fuite en aval du coup de poing extérieur.

4/ Renforcer le niveau sonore du système d'alarme dans l'ensemble de l'établissement.

5/ S'assurer immédiatement du déverrouillage des issues de secours, lors du déclenchement du système d'alarme

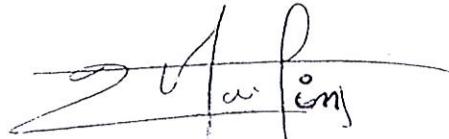
- 6/ Doter l'issue de secours de la bibliothèque (côté escalier) d'un bloc autonome d'éclairage de sécurité
- 7/ Remettre en place les ferme-portes sur les portes d'accès aux magasins de réserves.
- 8/ Faire vérifier l'ensemble des installations techniques et des moyens de secours par un organisme de contrôle technique agréé.
- 9/ Ouvrir et tenir à jour un registre de sécurité.
- 10/ Désigner nominativement la direction unique chargée du respect des règles de sécurité tant pour la bibliothèque que pour les laboratoires (actuellement sous direction privée).
- 11/ Régulariser la situation administrative au titre de l'autorisation d'ouverture.

---

#### AVIS DU RAPPORTEUR

Compte tenu des éléments mentionnés dans l'analyse de risques, et après avoir recueilli l'avis des membres du groupe de visite, le rapporteur propose d'émettre un **avis défavorable** à la poursuite du fonctionnement de cet établissement.

Par ailleurs le groupe de visite propose la réalisation d'un diagnostic de risques effectué par un organisme de contrôle technique agréé, portant sur l'ensemble de l'établissement.



Le rapporteur, M. le Lieutenant Martin